

LES COMPORTEMENTS DÉVIANTS DES APPRENANTS DANS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES DANS L'ADAMAOUA AU CAMEROUN

Amadou BOUBA

Université de Ngaoundéré, Cameroun

amadoubouba30@yahoo.fr

Résumé

Cet article traite des comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun. Dans cet article, il est question d'établir et d'analyser les responsabilités partagées des comportements déviants des apprenants dans les établissements scolaires secondaires dans l'Adamaoua au Cameroun. Les manifestations, les impacts et les esquisses de solutions sont également analysés dans cet article. Les principaux facteurs de ce fléau restent et demeurent la mauvaise éducation et la consommation des stupéfiants. Quant aux manifestations, on a relevé les violences de tout genre dans des établissements scolaires alors qu'en ce qui concerne les impacts, on a la réduction des taux de réussite. Comme solution majeure à cette situation, on a proposé le suivi, la sensibilisation et le meilleur encadrement des apprenants dans leurs familles et dans leurs établissements scolaires depuis le bas âge, c'est-à-dire au niveau de primaires et de maternels.

Mots-clés : Comportements déviants, apprenants, établissement scolaires, éducation, encadrement.

Abstract

This article deals with deviant behaviors of learners in secondary schools in Cameroon. In this article, it is about establishing and analyzing the shared responsibilities of deviant behaviors of learners in secondary schools in Adamawa in Cameroon. The manifestations, impacts and outlines of solutions are also analyzed in this article. The main factors of this scourge are and remain poor education and the consumption of drugs. As for the demonstrations, we have noted violence of all kinds in schools,

while with regard to the impacts, we note the reduction in success rates. As a major solution to this situation, we proposed monitoring, awareness-raising and better supervision of learners in their families and in their schools from an early age, that is to say at the primary and kindergarten level.

Key words: Deviant behaviors, learners, schools, education, supervision

Introduction

Tout peuple ou tout Etat ou toute communauté de nos jours, pour son existence ou pour son fonctionnement et pour sa bonne production, doit en premier lieu mettre sur pied des normes appropriées. Ces dernières une fois établies, doivent être obligatoirement respectées individuellement et collectivement par les parties prenantes de la communauté. Malheureusement, certains membres de la société refusent ou ignorent catégoriquement les textes clairement préétablis. Dans le cadre de cet article, il s'agit de la communauté éducative au Cameroun où on a observé et relevé la violation des normes éducatives établies. La déviance des comportements dans le cadre de ce travail est définie comme l'écart des comportements des apprenants dans des établissements secondaires au Cameroun. Cet écart des comportements en milieu scolaire est aussi appréhendé comme l'ensemble des attitudes des apprenants qui vont à l'encontre de la réglementation en vigueur. Face à des nombreux comportements déviants des apprenants qui réduisent la réussite générale au niveau régional et national, comment doit-on faire pour juguler ces phénomènes qui sévissent dans des milieux scolaires secondaires au Cameroun ? L'objectif de cet article est d'analyser les différentes responsabilités des comportements déviants des apprenants. Pour y arriver, il importe d'établir et d'analyser les différentes responsabilités, les manifestations et les impacts des comportements déviants dans des établissements scolaires secondaires dans l'Adamaoua au Cameroun. Comme méthode de collecte des données, on a effectué des descentes dans des établissements scolaires secondaires de la région de l'Adamaoua au Nord-Cameroun et dans d'autres grandes villes du pays comme

Yaoundé, Garoua et Maroua. Et l'on était muni d'un questionnaire-guide ayant permis de recueillir les informations auprès des enseignants et apprenants. Le questionnaire-guide a également permis de recueillir des informations auprès des parents d'élèves dans les quartiers et les villages. Une fois collectées, les informations ont été confrontées, vérifiées, interprétées et analysées avec d'autres sources telles que les ouvrages publiés et sources internet.

1. Responsabilités partagées des comportements déviants des apprenants

Il s'agit de la responsabilité des parents des apprenants, des apprenants eux-mêmes, des enseignants, de l'Etat et des effets des Droits de l'Homme et de la mondialisation.

1.1. La responsabilité des parents des apprenants

« Certains parents sont responsables des comportements déviants de leurs apprenants à l'école dans la mesure où ils ont démissionné de leur rôle en matière d'encadrement, d'éducation et de suivi de ces derniers depuis la famille » (Entretien avec Ngono Fidèle, 54 ans, Censeur, 11 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré). En plus, certains parents d'élèves n'ayant pas eu la chance d'aller à l'école, ignorent totalement leur responsabilité vis-à-vis du destin de leurs progénitures. *« Pour d'autres parents d'élèves, c'est la pauvreté et la misère rampante qui les empêchent de jouer normalement leurs rôles à l'égard de leurs progénitures, parce que ces dernières ne sont plus obéissantes et respectueuses envers eux »* (Entretien avec Kenmogne Teguia Serge, 48 ans, Censeur, 18 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré). A tout cela s'ajoute également la responsabilité personnelle des apprenants.

1.2. La responsabilité des apprenants

« La responsabilité des apprenants dans la déviance comportementale dans des établissements scolaires se situe à deux

niveaux⁹⁹ ». Le premier niveau est l'amitié ou la camaraderie dans laquelle beaucoup d'élèves tombent sur des compagnies ayant une moralité douteuse. Le deuxième niveau de responsabilité des apprenants dans la déviance comportementale est leur ignorance caractérisée, car la plupart d'entre eux ne sont pas conscients ou bien ne connaissent même pas ce qu'ils cherchent à l'école. C'est pour cette raison que toute la communauté éducative doit beaucoup œuvrer pour la sensibilisation et la formation intégrale des élèves dans des établissements scolaires secondaires voire primaires et maternels au Cameroun.

1.3. La responsabilité des corps enseignants

Les enseignants qui ne se conforment pas aux règles de la déontologie constituent des mauvais exemples pour leurs apprenants. Parmi les comportements anti-déontologiques et déviants des enseignants en milieu scolaire, on cite (Entretien avec Nganjo Richard, 47 ans, Enseignant, 11 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré):

- « *la consommation de la drogue ;*
- *les relations amoureuses avec les apprenantes/apprenants ;*
- *la tenue vestimentaire non conforme à la déontologie ».*

Ces attitudes déviantes dans des établissements au niveau des enseignants sont également perceptibles au niveau des chefs d'établissement ainsi qu'au niveau de l'Etat.

1.4. La responsabilité de l'Etat

L'Etat est responsable de certains comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires parce qu'il a trop accordé des droits et des libertés aux apprenants au détriment des enseignants qui se voient dépourvus d'autorité qui existait auparavant ¹⁰⁰. Bref, l'autorité des enseignants d'antan est aujourd'hui bafouée au profit de tant de libertés accordées aux apprenants¹⁰¹. A cette défaillance de l'Etat, on a le

⁹⁹M. Siguan, 2000, *Comportement, Cognition, Conscience, La psychologie à la recherche de son objet*, Paris, Presse Universitaire, P. 112.

¹⁰⁰N. Alchin, 2003, *Theory of knowledge*, London NW 1 3BH, P.95.

¹⁰¹ Ibid.

programme officiel d'enseignement non conforme à la morale et aux valeurs sociales. Néanmoins, l'Etat et les parents ne sont pas les seuls responsables des comportements déviants des apprenants à l'école, il y a les effets des Droits de l'Homme et de la mondialisation. Les Droits de l'Homme sont l'ensemble des libertés ou des privilèges sacrés, inaliénables et inviolables que doit jouir tout un être humain sur terre.

La mondialisation encore appelée village planétaire est définie comme la globalisation dans les échanges économiques, dans la communication et le partage des informations entre les nations et les sociétés du monde. Dans le cadre de ce travail, les Droits de l'Homme renvoient aux droits et libertés des enfants, la mondialisation quant à elle renvoie à la multiplication des réseaux sociaux qui divulguent des fausses informations pour détourner les jeunes apprenants de vrai chemin. Ces deux facteurs internationaux influencent énormément les jeunes apprenants de l'époque contemporaine.

1.5. Les effets des Droits de l'Homme et de la mondialisation

Les effets des Droits de l'Homme et de la mondialisation influencent beaucoup les comportements des apprenants à l'école. Même si ces concepts ont certainement des avantages sur le parcours des apprenants, l'on remarque de plus en plus qu'à côté de ces avantages, les effets négatifs occupent une bonne place au sein des établissements scolaires secondaires au Cameroun. Les effets négatifs des Droits de l'Homme et de la mondialisation qui jouent sur les comportements des apprenants sont entre autres¹⁰² :

- le libertinage confondu avec la liberté ;
- la mauvaise interprétation des films sur les télévisions et les réseaux sociaux ;
- les fake news sur les réseaux sociaux.

L'influence de ces effets négatifs de la mondialisation et des Droits de l'Homme se traduit sur les comportements des élèves par plusieurs faits :

¹⁰²R. Ghigline, 1999, *Cours de psychologie*, Paris, Nouvelle Edition revue et corrigée, P. 41.

- premièrement, les jeunes apprenants pensent que pour eux, rien ne leur est interdit, par conséquent ils peuvent regarder ce que montrent les réseaux sociaux ;
- deuxièmement, les jeunes scolarisés estiment qu'ils ont la permission de tout faire à l'école sans avoir la crainte devant qui que ce soit ;
- en troisième lieu, les apprenants ont le sentiment que la mondialisation est venue leur offrir toutes les opportunités pour appliquer tout ce qu'ils désirent ou éprouvent dans la vie. Ici, ils confondent liberté et libertinage qui les poussent à afficher des comportements déviants dans leurs établissements scolaires, lesquels comportements se manifestent de plusieurs façons.

2. Manifestations des comportements déviants des apprenants

Dans cette partie, on s'attèle à présenter les attitudes des élèves qui violent volontairement ou involontairement le règlement intérieur de leurs établissements. Comme partout d'ailleurs en Afrique, certains apprenants mal intentionnés au Cameroun, affichent des comportements réprimandés ou proscrits par le règlement intérieur de leurs établissements scolaires. Il s'agit notamment de la consommation des stupéfiants, les actes de vandalisme, les agressions de tout genre, les bagarres, les vols, bref toutes les formes de violences qu'on enregistre en milieux scolaires.

2.1. La consommation des stupéfiants

Beaucoup d'élèves et dans plusieurs établissements scolaires au Cameroun se livrent à la consommation des stupéfiants. Ces derniers sont constitués de l'alcool, de cannabis, de chanvre indien, bref tous les produits excitants prohibés par tous les gouvernements du monde. *« Mais, selon le recensement fait ou le rapport produit annuellement ou mensuellement par les autorités publiques camerounaises, la consommation de la drogue est beaucoup plus observée dans les établissements scolaires publics des grandes villes comme Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Maroua pour ne citer que celles-là »* (Entretien avec un groupe d'enseignants, 12 Janvier 2021 au Collège Islamique Cheik Hamdan Ben Rachid).

Cette situation peut s'expliquer par les effectifs pléthoriques qu'on enregistre généralement dans des établissements scolaires publics où le contrôle des apprenants échappe de plus en plus aux responsables et aux enseignants dans les salles de classes. *« Par contre dans des établissements scolaires privés confessionnels ou laïcs, le phénomène de la consommation de la drogue par les apprenants n'est pas trop criard ou décrié par la communauté éducative, ceci grâce au respect strict du règlement intérieur et des mesures fermes prises pour leur fonctionnement »* (Entretien avec un groupe d'enseignants, 12 Janvier 2021 au collège islamique CHEIK Hamdan Ben Rachid de Ngaoundéré).

« En dehors du respect de règlement intérieur et des mesures fortes instaurées en milieu scolaire privé confessionnel ou laïc, l'on peut également noter la maîtrise des effectifs des élèves qui se situent entre 45 et 50 par classe » (Entretien avec un groupe d'enseignants, 12 Janvier 2021 au collège islamique CHEIK Hamdan Ben Rachid de Ngaoundéré).

Mais, ces chiffres varient selon la philosophie et l'organisation de chaque établissement scolaire privé au Cameroun. A cette maîtrise des effectifs des apprenants en classes par les enseignants et les responsables des établissements scolaires privés, s'ajoutent les enseignements religieux dispensés aux apprenants fréquentant des établissements scolaires privés confessionnels. Les enseignements religieux dispensés aux apprenants dans des établissements scolaires privés confessionnels constituent des véritables atouts pour l'abandon ou l'abstinence totale à la consommation de la drogue ou de la toxicomanie.

Car, pour les apprenants ayant reçu l'éducation chrétienne ou islamique, et bien d'autres dans leurs établissements scolaires confessionnels, ont conviction que la consommation des stupéfiants est nuisible pour leur santé et leurs études. À cet effet, l'on comprend qu'au Cameroun, il existe plusieurs établissements scolaires privés confessionnels parmi lesquels les établissements scolaires privés confessionnels catholiques et les établissements scolaires privés confessionnels islamiques.

Toutefois, si la consommation des stupéfiants par des élèves est plus observée dans des établissements scolaires publics aux effectifs pléthoriques, et moins dans des établissements scolaires privés, on observera d'autres comportements déviants en milieu scolaires au Cameroun, notamment le vandalisme et l'agression de tout genre.

2.2. Les actes de vandalisme en milieux scolaires

On entend par actes de vandalisme, l'ensemble des infractions posées par les apprenants dans leurs établissements scolaires. Ces infractions ou actes de vandalisme que posent les élèves dans leurs établissements en violant justement le règlement intérieur sont multiples et variés (Entretien avec Kenmogne Tegua Serge, 48 ans, Censeur, 18 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré):

- « le vol des tables-bancs, des documents pédagogiques de l'administration et des enseignants (livres, cahiers de texte, ordinateurs, cartes...) ;
- le vol fréquent des téléphones portables, tablettes, grosses sommes d'argents et des sacs des enseignants ;
- la destruction des tables bancs ou des salles de classes, du drapeau national, de la clôture de l'établissement scolaire où ils fréquentent ou non. En plus de tous ces comportements hors normes établies dans des établissements qu'on observe, on mentionne également la disparition régulière des sacs et des fournitures de leurs camarades. Le vol des fournitures des élèves par d'autres élèves débouche généralement à des bagarres entre les apprenants et parfois les conflits interclasses. Pour calmer ou réduire ce phénomène, les surveillants et les censeurs des établissements scolaires en charge de la discipline, de l'ordre et de la pédagogie veillent toujours au grain ».

Mais, si le cas s'avère grave et échappe au contrôle des surveillants et des censeurs, les contrevenants seront traduits au conseil de discipline qui pourra les sanctionner ou les exclure temporairement ou définitivement. Le conseil de discipline dont l'application varie selon les établissements

scolaires réserve parfois les mêmes types de sanctions à l'endroit des apprenants agresseurs dans leurs établissements scolaires secondaires.

2.3. Les agressions en milieu scolaire

Elles sont de trois formes, physique, morale et verbale. Physiquement, les agressions dans les établissements scolaires secondaires au Cameroun peuvent se résumer en plusieurs points, parmi lesquels :

- les coups de poignards sur les enseignants ou sur les responsables des établissements parfois sur les apprenants par d'autres apprenants mal intentionnés entraînant souvent la mort. Cette situation se produit quand l'apprenant accuse son enseignant d'avoir lui attribué une très mauvaise note dans sa matière dispensée. C'est le cas par exemple à Yaoundé en 2020 où un élève d'un établissement scolaire secondaire de la place avait froidement poignardé avec un couteau son enseignant de mathématiques en cours d'intégration sous prétexte que ce dernier lui avait attribué une très mauvaise note. Dans le même ordre d'idées à Douala en 2020, un apprenant avait fait clandestinement irruption à l'enceinte de l'établissement scolaire secondaire et avait réussi à poignarder son présumé rival ou ennemi dont les raisons, restent à déterminer.
- les bastonnades et les tortures corporels entre les apprenants sont fréquentes dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun. Cette violence physique est beaucoup plus notoire dans des établissements scolaires secondaires publics où les effectifs des élèves sont relativement élevés rendant le contrôle très difficile.

S'agissant d'agressions ou de violences morales dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun, on peut citer l'impolitesse, la désobéissance, le mépris ou la haine des apprenants entre eux et envers leurs enseignants. Il en est de même de violences ou d'agressions verbales qui peuvent se résumer essentiellement en des injures, des propos blessants, des railleries ou des moqueries, des accusations non fondées, etc.

Au regard de tout ce qui concerne les comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun, l'on constate que la plupart de ces comportements sont similaires à ceux qu'on entend, qu'observe et qu'on regarde un peu partout dans le monde et surtout en Afrique. Mais à côté de tous ces comportements déviants tant décriés ou déplorés, on peut tout de même présenter quelques autres formes de comportements déviants affichés par les apprenants dans leurs établissements scolaires secondaires publics comme privés. Il s'agit notamment de la tricherie, du trafic d'influence, du tribalisme, des grossesses involontaires et de la corruption.

2.4. La tricherie

Formellement interdite dans tous les établissements du monde, la tricherie semble être le premier fléau à combattre par tous les moyens possibles en milieu scolaire au Cameroun. Pour cela, dans les règlements intérieurs des établissements scolaires secondaires ou primaire, la lutte contre la tricherie figure en premier lieu. Car, la tricherie rend les apprenants incompetents, inefficaces et irresponsables. Malheureusement, nonobstant toutes les précautions ou les mesures prises dans des établissements pour extirper ou éradiquer cette gangrène, les apprenants pour la plupart d'entre eux, tentent ou persistent à faire de la tricherie comme l'une des occasions les plus faciles pour réussir son examen ou son devoir.

2.5. Le trafic d'influence des apprenants

Beaucoup d'apprenants dans des Lycées et Collèges issus des familles riches ou de rang social honorable, se considèrent ou se comportent comme des apprenants supérieurs à d'autres. *« En classes comme dans les cours de récréation, ces apprenants- là osent dire qu'ils n'appartiennent pas à n'importe quelle catégorie d'apprenants, car pour eux, leurs parents ont tellement des fortunes et travaillent dans des grandes entreprises. Ils ajoutent tout de même que leurs parents sont des fonctionnaires ou des personnalités ou des cadres de haut rang dans la vie. Cette déclaration sort généralement des bouches des élèves dont les parents sont Ministres,*

Directeurs Généraux, Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets, Maires, Magistrats, Provisaires, Censeurs ...» (Entretien avec Ngono Fidèle, 54 ans, Censeur, 11 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré). Les apprenants dont les géniteurs sont des personnalités ci-dessus cités affichent parfois des comportements déviants vis-à-vis de leurs enseignants en disant qu'on ne va pas les punir comme les autres. Sinon une fois rentrés à la maison, ils raconteront à leurs parents toutes les sanctions qu'on leur a infligées.

Cette situation fait en sorte que les enseignants dans des établissements se méfient tellement des élèves dont les parents occupent des hautes fonctions sociales car, ils craignent d'être vengés ou convoqués ou poursuivis en justice par leurs parents. Par conséquent, cette catégorie d'apprenants se croit tout permis dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun. Par exemple à Garoua au Nord du pays en 2007, une élève de la classe de 2nde A4 a catégoriquement refusé d'exécuter la punition que son enseignant lui a infligée sous prétexte qu'elle est fille du Sous-préfet et qu'elle ne mérite pas d'être sanctionnée à l'école au même titre que les autres élèves.

Ce jour-là, la situation a failli dégénérer en une grève générale entre les apprenants et les enseignants une fois que le parent de la fille a fait la descente à l'établissement scolaire. Le cas semblable s'est produit à Douala où un élève de classe de 4^{ème}, a pu poignarder sa camarade cette année 2021. En plus de leur trafic d'influence, les apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun, manifestent le tribalisme.

2.6. Le tribalisme

Entendu comme l'inacceptation ou le rejet des autres tribus, le tribalisme est systématiquement interdit par la loi camerounaise. Car, de par ses manifestations et ses multiples conséquences, le tribalisme tout comme dans d'autres communautés africaines, reste et demeure un fléau social qu'il faut absolument dénoncer et combattre sous toutes ses formes par tous les moyens possibles.

Dans les établissements scolaires secondaires au Cameroun, cette gangrène sociale s'inscrit dans le cadre des comportements déviants et se manifeste sous plusieurs formes chez les apprenants issus des régions diverses, des ethnies, des tribus, des communautés et des familles différentes. La première forme de tribalisme qu'on observe chez les apprenants dans les établissements scolaires secondaires au Cameroun, c'est leur regroupement pendant les heures de récréation de 10 heures et 12 heures 45 mn selon leur affinité linguistique, car bon nombre d'entre eux préfèrent se promener avec qui ils parlent les mêmes langues ou dialectes. En plus de lien linguistique, les apprenants justifient leur promenade toujours ensemble pendant les heures des pauses par leur affinité régionale ou familiale.

La deuxième forme de tribalisme qu'on note dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun, est le rejet de certains élèves par d'autres. Ces derniers pensent qu'ils sont de même tribu ou région ou clan ou ethnie ou famille ou tradition que le Proviseur ou le Censeur ou le Surveillant général ou l'Enseignant. Par ricochet, selon eux, ils sont des apprenants supérieurs radieux par rapport aux autres n'ayant aucun avantage dans l'établissement scolaire.

Dans le même sillage, dans certains Lycées ou Collèges où les responsables ont épousé les filles dont les petits (es) frères ou sœurs ou les grands (es) frères ou sœurs fréquentent lesdits Lycées, ces derniers (es) ont le sentiment qu'ils (elles) sont plus importants ou importantes que d'autres camarades. A cet effet, les apprenants ayant de lien familial avec un ou des responsables de l'établissement scolaire, développent le complexe de supériorité à l'égard des autres élèves du Lycée. Toutefois, à côté de ce comportement déviant observé chez certains apprenants, on peut également souligner les relations suspectes dans des établissements aboutissant parfois à des grossesses involontaires chez les jeunes filles scolarisées.

2.7. Les grossesses involontaires

« Dans beaucoup d'établissements scolaires secondaires au Cameroun qu'ils soient publics ou privés, on enregistre plusieurs cas de grossesses involontaires par an chez les jeunes filles scolarisées de 12 à 18 ans » (Entretien avec un groupe des Censeurs, 31 Décembre 2020 à Yaoundé). Cette débauche est la résultante de la mondialisation qui donne tant de libertés aux jeunes d'aujourd'hui de tout voir et de tout faire. Parmi les facteurs qui amènent les jeunes scolarisés à s'intéresser au sentiment d'amour aboutissant aux grossesses involontaires, on peut citer la vision des films indécents ou violents sur les réseaux sociaux, les télévisions, les facebook, whatsapp, etc.

Mais, les grossesses involontaires en milieu scolaire au Cameroun sont formellement réprimées par la loi, parce qu'en voyant une fille en classe ou dans la cour avec la grossesse, cela n'honore pas la communauté éducative. Au-delà de la mauvaise configuration, on note aussi que la grossesse de la jeune scolarisée inaugure ou donne un mauvais exemple pour les autres filles scolarisées. Sur un plan, la corruption est perceptible en milieu scolaire chez les jeunes apprenants au Cameroun.

2.8. La corruption

Définie comme l'achat ou la vente des consciences, la corruption existe bel et bien dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun. « Elle s'exprime par des petits cadeaux ou des petites promesses faites soit à l'égard des apprenants, soit à l'égard des enseignants » (Entretien avec un groupe de Censeurs, 31 Décembre 2020 à Yaoundé). En ce qui concerne la corruption entre les apprenants, elle se remarque par des achats ou des cadeaux offerts aux élèves très brillants en classe en vue de bénéficier de leur sympathie ou de leur clémence lors des devoirs ou des examens organisés. Les dons ou les cadeaux faits aux apprenants sont essentiellement en termes de matériels ou des produits alimentaires.

Généralement, l'achat des consciences des élèves très brillants dans des disciplines à coefficient comme les mathématiques, est l'œuvre des apprenants paresseux qui ne veulent pas travailler à l'école. Ceux- là, lors

des devoirs ou des examens organisés en classes, ils ne comptent que sur des élèves très brillants en matières à composer, et à qui ils ont offert des cadeaux afin de tricher et réussir leur devoir ou leur examen. Néanmoins, les apprenants paresseux à l'école ne corrompent pas seulement les élèves brillants en classes, mais aussi leurs enseignants à travers les gestes de gentillesse. Tout comme le tribalisme, la corruption affichée en milieu scolaire secondaire est un fléau à combattre par tous les moyens possibles. Les apprenants qui tentent dans les établissements de corrompre leurs camarades et leurs enseignants par tous les moyens possibles pour parvenir à leur réussite, se trompent énormément et affichent par la suite des comportements très déviants entraînant des nombreux impacts.

3. Les impacts des comportements déviants

Les impacts sont au niveau des apprenants eux-mêmes, de leurs familles, des établissements scolaires et au niveau national.

3.1. Au niveau des apprenants

Les apprenants qui optent pour des comportements déviants dans leurs établissements scolaires sont généralement exposés à plusieurs risques ou dangers. Parmi les dangers auxquels s'exposent les apprenants ayant des comportements déviants dans leurs écoles, on peut citer l'échec régulier et fréquent, l'emprisonnement ou la condamnation si le cas s'avère très grave, les punitions ou corvées. L'irresponsabilité rampante, bref un avenir non radieux ou incertain.

En perspective, les apprenants qui se livrent pour la consommation des stupéfiants sont d'office tombés dans des débauches de toute nature pouvant tôt ou tard compromettre ou contrecarrer leur bonheur, et ne sont pas non plus à l'abri des maladies pulmonaires ou cardiovasculaires. Les arrestations en tout lieu et à tout moment, la déperdition scolaire, sont autant des conséquences qui peuvent arriver aux apprenants ayant des comportements déviants dans leurs établissements scolaires. Dans cette optique, l'on remarque que les conséquences des comportements déviants des élèves dans des établissements scolaires secondaires ne se limitent pas

seulement au niveau des apprenants eux-mêmes, mais aussi au niveau de leurs familles.

3.2. Au niveau des familles

Dans les familles, les attitudes déviantes des apprenants à l'école engendrent tellement des problèmes d'ordre social et économique. Socialement, les comportements déviants des apprenants à l'école provoquent des tensions, des conflits ou des querelles intestines dans des familles. Car les parents s'accusent les uns et les autres comme responsables des comportements déplorables de leurs progénitures à l'école. Par contre sur le plan socio-économique, on note l'appauvrissement et la misère extrême des familles à travers justement les dépenses financières, matérielles et documentaires inutiles.

En dehors des conséquences sociales et économiques des comportements déviants des apprenants dans des familles, l'on souligne aussi la mauvaise conception ou image que l'entourage peut garder ou avoir à l'endroit des familles dont les progénitures affichent des comportements déviants dans leurs établissements scolaires. Cela dit, l'entourage ou les voisins des familles dont les enfants ont des attitudes déviantes à l'école, pensent que ces familles-là sont des familles qui ne connaissent pas ou qui ne parviennent pas à éduquer leurs progénitures. Ce jugement non fondé de familles voisines sur les enfants des autres dont les comportements sont déplorables ou insupportables à l'école, crée beaucoup de rancunes, des querelles et parfois des guerres ouvertes dans des quartiers.

Vu tout ce que les comportements déviants des apprenants à l'école pouvant entraîner comme effets sur le plan familial, on comprend aisément que l'impact de cette dérive s'étend au-delà du cadre familial, puisque certains parents voisins se mixent dans l'affaire des autres qui ne les regarde pas du tout. Mais, en réalité les parents voisins qui se permettent de juger de bon ou de mauvais les comportements déviants des apprenants des autres à l'école n'ont pas totalement tort, car l'éducation des enfants dans la société n'est pas une affaire d'une seule

personne ou d'une seule famille, mais plutôt une affaire de tout le monde. Ici on se permet de dire que quand un enfant est éduqué par toute la communauté et se comporte très bien à l'école, il est utile pour lui-même, pour sa famille, pour sa communauté et pour son pays. D'où l'impact des comportements déviants des apprenants à l'école au niveau des établissements où ils fréquentent et au niveau national.

3.3. Au niveau des établissements

L'impact des comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires est immense. Cet impact est situé au niveau des taux de réussite, de l'image des établissements et du personnel enseignant et surtout au niveau du fonctionnement même de ces établissements. Dans le domaine de la réussite, les comportements déviants des apprenants entraînent l'échec massif en fin du trimestre et de l'année. A l'échec criard dans des établissements scolaires à la fin du trimestre ou de l'année, s'ajoute également la baisse générale des taux de réussite au niveau des élèves.

A l'endroit des corps enseignants, les comportements déviants de leurs apprenants influencent énormément sur l'exercice de leur fonction. La première chose qu'on peut noter est que, le bon déroulement des enseignements est perturbé. Ainsi, beaucoup d'enseignants sont découragés et préfèrent être mutés ailleurs. Ensuite, certains enseignants se voient défier ou violenter physiquement ou verbalement par leurs apprenants ayant des comportements déviants.

Enfin, comme impact des comportements déviants des apprenants sur les enseignants, on a la mauvaise réputation ou image de l'extérieur. Car, le commun de mortel qui voit et entend ce qui se passe dans leurs établissements sur le mauvais comportement des apprenants, s'interroge ou émet de doute sur la formation, sur la déontologie et sur l'éthique du personnel enseignant. En d'autres termes, tout enseignant fonctionnant dans des tels établissements scolaires est jugé ou taxé à tort de mauvais ou de mal formé par le commun de mortel.

S'agissant de l'impact des comportements déviants des apprenants dans les établissements scolaires secondaires, on dégage premièrement le dysfonctionnement et la mauvaise organisation des enseignements qui entraînent les échecs globaux trimestriels ou annuels. Deuxièmement on a la perte de réputation sur l'échiquier régional et national, parce qu'au Cameroun et comme partout d'ailleurs, des établissements scolaires qui brillent par l'indiscipline et les désordres de leurs apprenants, sont mal classés et sont taxés des mauvais établissements scolaires secondaires. Il en est de même de l'impact de comportements déviants des apprenants sur le plan régional et national.

3.4. Au niveau régional et national

Dans une région où on recense tant de nombres d'établissements scolaires dont les élèves ont des comportements déplorables, les conséquences sont multiples et variées, à savoir (Entretien avec un groupe d'Enseignants et Censeurs, 18 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré):

- *« la baisse des taux de réussite par rapport à l'autre région où ce fléau est moins grandissant ;*
- *la mauvaise réputation de la région sur le plan national ;*
- *le désert des compétences humaines entraînant l'insuffisance ou le manque des cadres ou des élites capables de contribuer au développement économique et social de la région ;*
- *le banditisme et les agressions de tout genre dans la région provoquant par la suite le retard économique et l'insécurité ;*
- *le refus ou la démotivation des enseignants à vouloir chercher être mutés ou affectés dans telle région où les apprenants ont des comportements déviants ;*
- *le mauvais classement de la région sur le plan national voire international en matière de réussite et de la discipline. C'est aussi l'impact des comportements déviants des apprenants sur le plan national ».*

Nationalement, les comportements déplorables des élèves dans des établissements scolaires entraînent plusieurs impacts qui sont (Entretien avec un groupe d'Enseignants, 11 Décembre 2020 au Lycée Bilingue de Ngaoundéré) :

- « *la baisse drastique des taux de réussite des apprenants sur le plan national provoquant la mauvaise réputation du personnel enseignant ;*
- *le mauvais classement du pays sous l'échiquier sous régional, continental voire mondial en matière d'éducation de la jeunesse ;*
- *l'incivisme notoire partout dans le pays entraînant la destruction de l'organisation sociale et culturelle ;*
- *la crise morale pouvant entraîner la désobéissance, l'impolitesse et l'indiscipline générale caractérisée par tout dans le pays ;*
- *la perte des vrais talents sur le national dans le domaine d'administration, d'entreprise, de défense, de sport, d'investissement, de communication et de politique ».*

Au regard de tout ce qui précède, l'on remarque que la nation perd beaucoup de jeunes talents dans des établissements scolaires secondaires où les comportements déviants sont notoires, et ces jeunes réussissent rarement leur vie. Pourtant, beaucoup parmi eux sont intelligents et pétris de talents qui pourraient faire d'eux des grands responsables régionaux ou nationaux ou internationaux dans l'avenir immédiat ou médiate. Pour ce qui est de l'impact direct ou immédiat, il peut se résumer essentiellement sur la déperdition scolaire la baisse des taux de réussite, les violences, l'appauvrissement des familles, les échecs massifs trimestriels et annuels.

Indirectement, comme impact des comportements déviants des élèves dans des établissements, on cite la perte à long terme ou à l'avenir des grands dirigeants responsables capables de participer au développement économique, social et culturel de leur pays ou leur région. Cependant, on ne saurait terminer ou clore cet article sans tenter de dégager quelques pistes de solutions ou de mesures visant à combattre ou à réduire au moins l'ampleur des comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun.

4. Mesures proposées contre les comportements déviants

4.1. Education à la base des enfants

Etant définie comme l'action des personnes adultes exercée sur des mineurs en vue de leur meilleure insertion sociale, l'éducation des enfants à la base renvoie à leur encadrement ou à leur suivi depuis les cadres familiaux jusqu'aux milieux scolaires secondaires. Cela revient à dire que la première étape pour éduquer les enfants pour leur meilleure intégration sociale, revient d'abord à leurs parents géniteurs avant de se poursuivre à l'école ou la tâche revient aux enseignants. Car, un enfant bien éduqué dans sa famille, a forte chance de bien se comporter dans n'importe quel type d'établissement scolaire secondaire où il se trouve. En plus des rôles que doivent jouer les parents pour la réussite de leurs progénitures, l'on peut également parler de sensibilisation de ces dernières à la maison.

4.2 Sensibilisation des apprenants

Elle peut s'opérer ou se faire à la maison et dans les établissements scolaires. A la maison, les parents qui sont vraiment soucieux de l'avenir de leurs progénitures, doivent toujours comprendre que la première tâche pour l'éducation et l'encadrement des enfants, revient à eux. Pour ce faire, à la maison, ils doivent nécessairement montrer et expliquer à leurs progénitures l'importance de la bonne conduite à l'école et surtout l'importance ou la portée de l'école même. Une fois sensibilisés sur l'importance de la bonne conduite et de l'école, les apprenants n'éprouvent plus l'intérêt à se mal comporter vis-à-vis de leurs enseignants dans des établissements scolaires. Ce qui est encore plus intéressant est qu'à l'école, les responsables et les enseignants sont appelés ou interpellés de par leur formation à continuer ou à pérenniser l'éducation, l'instruction, l'encadrement, la formation et la sensibilisation des enfants commencée ou entamée depuis la maison.

En ce qui concerne la sensibilisation ou l'encadrement des apprenants dans des établissements scolaires secondaires par leurs enseignants, elle repose essentiellement sur l'organisation, des débats, des séminaires, des discussions, des tables rondes relatives à la moralité ou à

l'éthique au sein des établissements. A cela s'ajoute l'organisation des clubs relatifs à l'éducation, à la citoyenneté, à la responsabilité, à l'amour, à la paix et à la violence au sein des établissements scolaires. Toutefois, la charge pour sensibiliser, éduquer et expliquer aux apprenants l'importance de la bonne conduite à l'école, n'incombe pas seulement les corps enseignants et les parents, mais également l'Etat.

4.3 Rôles de l'Etat

Parmi les rôles fondamentaux de l'Etat, l'éducation des enfants occupe la première place, car une jeunesse mal éduquée et mal instruite est un danger pour la nation tout entière¹⁰³. Ainsi, le gouvernement doit renforcer ou accentuer les mesures importantes déjà prises pour règlementer ou normaliser les comportements des apprenants dans des établissements scolaires secondaires. Parmi les mesures déjà engagées dans des établissements scolaires secondaires par l'Etat pour juguler ou réprimer les comportements déviants, on cite la journée nationale d'orientation scolaire organisée chaque année, des débats radiophoniques et télévisés, des publicités de sensibilisation et la création des clubs d'éthique ou de morale partout dans des établissements scolaires du pays.

Toutes ces mesures ne permettent pas véritablement d'éradiquer les comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires. Il faudrait que l'Etat conjugue davantage des efforts tout en sanctionnant très fort les contrevenants. De plus, il faudrait que l'Etat essaye désormais de revoir le statut des enseignants qui ne leur permet pas souvent de faire face aux comportements déviants des apprenants. Car de nos jours, l'Etat accorde trop de droits et de libertés aux apprenants qui croient tout permis à l'école, et surtout ils savent que le fouet a été aboli à l'école. Les enseignants aussi de leur côté, dépourvus de toute autorité pour chicoter ou infliger des punitions corporelles aux apprenants très indisciplinés, se voient donc dépasser, parce que moindre erreur, ils s'exposent aux représailles des parents ou de la justice.

¹⁰³ M. Gwan Fogba et al, *Education Civique*, Classe de 2^{nde}, Yaoundé, GROUPEMENT DES ARTS, p. 103.

On souhaite donc que l'Etat accorde plus d'autorité aux enseignants et vote également des lois au parlement autorisant l'usage des fouets à l'école afin de dissuader les apprenants affichant des comportements déviants. Ainsi, l'Etat doit créer dans des établissements scolaires secondaires des groupes de répression rapide en vue de traquer tout comportement allant à l'encontre de réglementation en vigueur. Ces groupes de répression rapide constitués des enseignants charismatiques physiquement, doivent appuyer ou subordonner les Surveillants généraux et les Censeurs dans leurs missions.

Au-delà de toutes ces mesures que le gouvernement doit prendre ou renforcer, on peut une fois de plus encourager la sensibilisation des apprenants sur les avantages et les inconvénients ou les méfaits des mass médias. Ces derniers, à travers les mauvais films ou documentaires qu'ils regardent sur les réseaux sociaux, se détournent de plus en plus de vrai chemin. Il en est de même des livres au programme, l'Etat doit faire en sorte qu'ils soient conformes à l'éthique et à la citoyenneté nationale. Donc, la lutte contre les comportements déviants dans des établissements scolaires secondaires incombe l'ensemble de la communauté éducative.

Conclusion

Tout au long de ce travail, il a été question de présenter les comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun. Dans la présentation des comportements déviants des apprenants, l'accent a été mis sur les facteurs, les manifestations, les impacts et les pistes de solutions. On est arrivé au résultat que la déviance des apprenants dans des établissements scolaires secondaires a une responsabilité partagée. Quant aux manifestations, elles se résument à la consommation des stupéfiants entraînant des conséquences énormes. Les impacts des comportements déviants des apprenants sont analysés sur plusieurs plans. Comme solutions, on a opté pour le suivi, la sensibilisation, l'instruction et surtout l'encadrement des apprenants à la maison et à l'école. Cela revient à dire que le combat contre les comportements déviants des apprenants dans des

établissements scolaires secondaires, est une affaire de tout le monde et peut se réaliser à travers la mutualisation des efforts ou des expériences de chacun. A cet effet, la réalisation de tel article présente un intérêt pour toute personne qui se permet de le lire, car ledit article constitue un tremplin de dénonciation et de lutte contre toute forme de comportements déviants des apprenants dans des établissements scolaires secondaires au Cameroun, en Afrique et même dans le monde.

Sources orales

NOMS ET PRENOMS	AGE	SEXE	STATUT SOCIAL ET PROFESSIONNEL	STATUT MATRIMONIAL	ETHNIE	RELIGION	DATE ET LIEU D'ENTRETIEN
AMADOU Moustapha	22	M	Elève	Célibataire	Mbum	Musulman	22/12/2020 Lycée Leclerc de Yaoundé
ATANGANA MBARGA Martin	49	M	Censeur	Marié	Béti	Chrétien	22/12/2020 Lycée Leclerc de Yaoundé
AWALOU YAYA	32	M	Enseignant	Marié	Dii	Musulman	11/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré
DJOULDE André	42	M	Enseignant	Marié	Guiziga	Chrétien	11/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré
DJOUOHOU DJOUOHOU Alain	37	M	Inspecteur Régional de la Pédagogie	Marié	Bamiléké	Animiste	11/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré
KENMOGNE TEGUIA Serge	48	M	Censeur	Marié	Bamiléké	Chrétien	18/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré
KOUAKEP Prisca	32	F	Enseignante	Mariée	Bamiléké	Chrétienne	11/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré
NAOUSSA Jeanne	23	F	Elève	Célibataire	Guidar	Chrétienne	11/12/2020 Lycée Bilingue de Ngaoundéré
NGANJO Richard	47	M	Enseignant	Marié	Wimbun	Chrétien	11/12/20 Lycée Bilingue Ngaoundéré

NGONO Fidèle	54	M	Censeur	Marié	Béti	Chrétien	11/12/20 Bilingue Ngaoundéré	Lycée
OUMAR Jean- Pierre	59	M	Ensei- gnant	Marié	Guiziga	Chrétien	08/12/19 Bilingue Garoua	Lycée de
SALI BOUGAKANG	59	M	Ensei- gnant	Marié	Guiziga	Chrétien	08/12/19 Bilingue Garoua	Lycée de
WAMBA DJIONGO	35	F	Ensei- gnante	Mariée	Bamilé- ké	Chrétien- ne	18/12/20 Bilingue Ngaoundéré	Lycée
YAOUBA WASSILI	62	M	Ensei- gnant	Marié	Mofou	Musul- man	31/11/19 Bilingue Maroua	Lycée de

Références bibliographiques

- Albin M., 1994 ; Histoire de la tolérance au siècle de la réforme, Paris, S.A.
- Alchin N., 2003: *Theory of knowledge*, London NW 1 3BH, P. 95.
- Beaumont C., Galand B. et Lucia S., 2015 : *Les violences en milieu scolaire : Définir, prévenir, agir*, Quebec : Presses de l'Université Laval.
- Blaya C., 2016 : « Cybervictimisation, victimisation ordinaire et perception du climat scolaire chez les lycéens français ». *Int J. Sch. Clim. Violence Prev.* Vol. 1, pp. 155-176.
- Debarbieux E., 1996 : *La violence en milieu scolaire : Etat des lieux*, Paris, ESF.
- Deschamps J., 2010 : *Science de l'information de la discipline à l'enseignement*, Paris, Edition des archives contemporaines.
- Galand B., 2011 : « Le rôle de l'environnement scolaire dans le développement des conduits violentes », in : Bowen F, Debiens N (éd.). *Violence chez enfant Approch. Cogn. Dev. Neurobiol. Soc.* Marseille.
- Ghiglione R., 1999 : *Cours de psychologie*, Paris, Nouvelle Edition revue et corrigée.
- Gretchen Rossman B., 2003: *Learning in the Field An introduction to Qualitative Research*, Second Edition, University of Connecticut.

- Gwan Fogba M. et al., 1988 : *Education Civique*, Classe de 2^{nde}, Yaoundé, GROUPEMENT DES ARTS, P. 103.
- Mveng E., 1984 : *Histoire du Cameroun, T1*, Yaoundé, CEPER.
- Mveng E., 1984 : *Histoire du Cameroun, T2*, Yaoundé, CEPER.
- Newa, 2000 : *La contribution du manuel des sciences d'observation dans le succès de l'apprenant*, Mémoire ENIEG, Garoua.
- Noupewou S., 1988 : *Education Civique*, Classe de 2^{nde}, Yaoundé, GROUPEMENT DES ARTS.
- Reuchlin M., 1986 : *Les Méthodes en psychologie*, 7^e éd., QSJ, Paris, PUF.
- Rickam R., 1999 : *La Recherche en éducation par l'exemple*, Mémoire, ENIEG, Garoua.
- Siguan M., 2000 : *Comportement, cognition, conscience. La psychologie à la recherche de son objet*, Paris, Presse Universitaire, P.112.
- Tchepannou A., 1988 : *Education Civique*, Classe de 2^{nde}, Yaoundé, GROUPEMENT DES ARTS, P. 102.